

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-quatre le mercredi 10 avril, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 mars 2024

<b>Objet</b>
N° 24/02/09
<b>Affectation du résultat</b>  *  <b>Budget Général</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

**Représentés** Mme Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. François COUTAGNE

**Absents excusés** Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Dominique ANCEY

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 :

**CONSIDÉRANT** la fusion des budgets CCAS et général au sein du budget général.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de : 931 610.70€
- Compte tenu de l'excédent des restes à réaliser d'investissement de : 622 317.61€
- Vu le déficit d'investissement s'élevant à : 230 159.80€

**Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :
  - Compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0.00€
  - Compte R002 – report en fonctionnement = 931 610.70€

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Dominique ANCEY**



Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**

